

Information : Carte nationale d'identité



Attention ! Depuis le 7 mars 2017, les demandes ou renouvellement de carte d'identité se font à la **Mairie d'Anduze** sur rendez - vous .

La carte nationale d'identité devient biométrique – comme pour les passeports – ce qui suppose de scanner les empreintes du demandeur, de les numériser et de les enregistrer sur la carte, le tout avec un matériel informatique sécurisé. Les formulaires « papier » sont à retirer à la mairie du domicile.

Pré-demande : en ligne ou par formulaire Cerfa :

- Vous pouvez faire un pré-dossier sur internet sur le site suivant : www.service-public.fr
- Ce télé service vous dispense de remplir le formulaire au guichet de la mairie. Le déplacement en mairie d'Anduze demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

A noter : la carte d'identité reste gratuite, sauf en cas de perte ou de vol.

Mairie d'Anduze

Prenez rendez - vous au 04-66-61-80-08 ou 04-66-61-58-73

Horaire de rendez - vous

Lundi 9h- 11h30

Mardi 9h – 11h30

Mercredi 9h – 11h30 / 13h30-16h

Jeudi 9h- 11h30

Vendredi 9h – 11h30 / 13h30 – 15h